

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA commune de TOURNEMIRE**

**Nombre de conseillers**

En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Absents	1
Exclus	0

Date de convocation :  
Le 12/09/2024

Date d'affichage :  
Le 12/09/2024

**OBJET**

**Délibération Achat terrains  
AD 89, 90 et 91  
appartenant à MR ET Mme  
DAURES.**

Acte rendu exécutoire  
Par flux de télétransmission  
en Sous-Préfecture de  
Millau  
Le 03/10/2024  
et publication sur le site  
internet de la commune  
[www.tournemire-aveyron.fr](http://www.tournemire-aveyron.fr)  
du 03/10/2024

Délibération N°2024-05-05

Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Cristol Céline 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, , Mme Giordano Sandrine, M. Petraud Maxime

Absents excusés : M. Monteillet Hugues (procuration à M.RIVIER)

Monsieur Goutte a été nommé secrétaire.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu la proposition de Monsieur et Madame Daures de vendre les parcelles AD 89, AD 90 et AD 91 de 5025m2 à un prix de 4000€ minimum ;

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'achat de ces parcelles à 4000€ minimum.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré à 0 voix pour, 11 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal :**

Décide

- De ne pas acheter ces parcelles à 4000€
- De rester sur la première offre de la commune à 1000€
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre et à l'exécution de cette délibération.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.*

Le Maire, Pascal RIVIER  
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance  
Maxime GOUTTE

